

Le 19 décembre 2022, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 13 décembre 2022

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, FABRE, CHAPOT, MONTAGNON, INCORVAIA, DUCREUX, SPADA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, MAGALHAES, KHEBRARA, MARRET, MOINE, CEYTE, PEPIN, PONSON, RODRIGUES.

Procurations : Monsieur VOCANSON à Monsieur MONTEUX, Madame MONTET-FRANC à Madame MONTAGNON, Madame SORGI à Monsieur CEYTE, Monsieur CAMPEGGIA à Madame MOINE.

Absent : Monsieur KARA.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Objet : Autorisation de Programme et Crédits de Paiement - Actualisation

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 21 décembre 2020, la Ville d'Andrézieux-Bouthéon a approuvé le principe de mise en place des autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP) afin de permettre une gestion budgétaire plus rigoureuse et appropriée pour des opérations pluriannuelles.

Dans cette même délibération, l'assemblée délibérante a ainsi approuvé la création de deux AP/CP relatives aux travaux d'éclairage public et aux aménagements des bords de Loire.

Il ajoute que, par différentes délibérations, l'assemblée délibérante a approuvé l'actualisation des AP/CP la création de plusieurs nouvelles AP/CP relatives à la réalisation de travaux et aménagements suivants :

- Espace CAMUS
- Ensemble PASTEUR
- Complexe sportif Roger BAUDRAS
- Complexe sportif Envol

Monsieur le Maire explique que, compte tenu de l'avancement des différents projets, il est nécessaire d'actualiser les AP/CP existantes au regard des besoins et études consolidés. Le détail de ces opérations figure dans le tableau ci-après.

Il précise qu'à ce stade le montant des autorisations de programme présenté est calculé sur la base des crédits de paiement inscrits en 2022 et non des crédits de paiement réellement consommés en 2022. Le montant des autorisations de programme sera ajusté lors du vote du compte administratif 2022 afin de tenir compte des crédits de paiement réellement consommés en 2022.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20221220-2022-109-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2022

Publication : 22/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Il est à noter que ce dossier a fait l'objet d'une présentation en groupe de travail municipal le 15 décembre 2022 et qu'un avis favorable a été remis à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 23 voix pour et 5 abstentions (groupe Changeons de Cap) :

- **APPROUVE** l'actualisation des AP/CP conformément au tableau ci-après pour les opérations et plus particulièrement des crédits de paiement prévus sur l'exercice 2023 pour les opérations :
 - 145 - Eclairage Public CPE
 - 0315 - Aménagement Espace Camus
 - 0329 - Parc des Bords de Loire
 - 0330 - Aménagement Ensemble Pasteur
 - 0331 - Complexe sportif Roger Baudras
 - 0332 – Mise aux normes et sécurisation – Envol Stadium
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager les dépenses relatives aux opérations telles que détaillées ci-après, à hauteur de l'autorisation de programme et mandater les dépenses afférentes,
- **PRECISE** que les crédits de paiement de 2023 sont inscrits au budget 2023 sur les opérations concernées

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 20 décembre 2022

Le Maire,
François DRIOL

Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET



Autorisations de programme					Crédits de paiement		Reste à financer
N°	Libellés	Votées (délibération précédente)	Révisées exercice 2023	Votées	Ouverts sur exercice antérieur	Ouverts au titre de l'exercice 2023	Exercice 2024 et au-delà
145	Eclairage Public CPE	5 000 000		5 000 000	1 607 000	1 250 000	2 143 000
0315	Aménagement Espace Camus	889 000	182 739	1 081 739	396 739	675 000	-
0329	Parc des Bords de Loire	2 500 000		2 500 000	917 022	500 000	1 082 978
0330	Aménagement Ensemble Pasteur	1 500 000	660 000	2 160 000	324 652	560 000	1 275 348
0331	Complexe sportif Baudras	3 000 000	900 000	3 900 000	1 400 000	2 500 000	-
0332	Mise aux normes & sécurisation – Envol Stadium	1 000 000		1 000 000	300 000	500 000	200 000